



## **Un outil innovant au service d'une stratégie pour la Nature**

**CDC Biodiversité**

**Philippe Thiévent**



## Des Lois ne suffisent pas toujours

### ● Loi fondatrice de 1976 relative à la protection de la Nature

- ▶ 1 : d'abord **Eviter** les impacts négatifs, puis 2 : les **Réduire** et enfin 3 : les **Compenser**

D'autres textes évoquent le même tryptique (eau, forêt, urbanisme, ICPE,...)

- ▶ 15 ans ont été nécessaires pour commencer à appliquer **E & R**
- ▶ 30 ans ont été nécessaires pour redécouvrir le 3 : **Compenser**

Depuis plus de 30 ans, des outils juridiques existent mais sont inappliqués. Une des explications possibles est le manque d'opérateurs professionnels pour leur mise en œuvre

Sur la base de cette analyse, la Caisse des Dépôts via la Société Forestière a initié la création de cet opérateur spécialisé : **CDC Biodiversité**

**CDC Biodiversité** (SAS au capital de 15 M€) est une filiale à 100% de la CDC



**CDC Biodiversité,**  
**à la croisée de l'ingénierie écologique et de ingénierie financière**

● **CDC Biodiversité est créée début 2008**

- ▶ Une équipe d'une douzaine de collaborateurs : spécialisée et expérimentée en écologie et en finance
- ▶ Une obsession quotidienne : agir sur le terrain pour faire prendre corps à de vraies actions positives pour la biodiversité
- ▶ Un rôle majeur : tenir dans la durée les engagements pris par le maître d'ouvrage en matière de compensation à l'occasion de tout projet d'aménagement (infrastructures de transports, urbanisme, zones d'activités, etc.)



## **AGIR CONCRETEMENT & DURABLEMENT SUR LE TERRAIN**

### ● **Concrétiser et tenir à long terme les engagements de compensation pris par les aménageurs**

#### ▶ **Concrétiser :**

Sécuriser le foncier sur des sites adaptés

Engager des travaux de réhabilitation écologique (génie écologique)

Assurer le suivi et la gestion écologique à long terme de ces sites

#### ▶ **Sur le long terme :**

C'est-à-dire, 30 ans, 50 ans ou plus

#### ▶ **En s'appuyant sur des réseaux de compétences :**

- Experts naturalistes (bureaux d'étude, associations)

- Chercheurs (labos universitaires, CNRS, INRA, IFREMER, etc.)

- Gestionnaires d'espaces naturels (CREN, ONCFS, ONF, associations, etc.)



## Deux modes d'actions

### ● Agir à la demande d'un aménageur

- ▶ Après que les services de l'Etat aient fixé la qualité et la quantité de compensation nécessaire du projet

Nous agissons donc sur la base d'une demande existante et calibrée pour façonner les mesures compensatoires a posteriori

C'est par exemple le cas de l'autoroute A65 où nous réalisons pour le compte du concessionnaire A'liénor près de 1400 ha de compensation, gérés pendant 55 ans

### ● Agir sur fonds propres pour constituer une offre

- ▶ En général après une sollicitation de la part des services de l'Etat ou des associations de protection de la nature
- ▶ Pour constituer une Réserve d'Actifs Naturels  
qui pourra ultérieurement être transformée en mesures compensatoires pour servir à des aménageurs, si l'équivalence écologique entre les besoins et notre offre est reconnue  
C'est le cas par exemple de l'opération de réhabilitation d'une steppe méditerranéenne en plaine de la Crau (13) lancée fin 2008 et qui montre déjà des résultats très encourageants
- ▶ Ce mécanisme fait actuellement l'objet d'une expérimentation en étroite concertation avec l'Etat (MEEDDM)



## *Agir pour la biodiversité*



**CDC Biodiversité**

- Pour en savoir plus : [www.cdc-biodiversite.fr](http://www.cdc-biodiversite.fr)